BOURGEOISIE D'ARBAZ

ASSEMBLÉE PRIMAIRE DE LA BOURGEOISIE

PRÉSENCES :

Conseil bourgeoisial
- Monsieur Jean-Michel Bonvin, Président
- Monsieur Hugo Bonvin, Vice-Président
- Madame Sophie Arnold
- Monsieur Henry Hess
- Monsieur Alain Décaillet

Secrétaire communal et adjointe :
- Monsieur John Torrent
- Madame Vanessa Rard

Réviseur :
- Fiduciaire Nofival SA

Présences diverses
- 29 Bourgeois(es)

Date :	**18 juin 2026**
Début de l'Assemblée primaire :	**19h05**
Fin de l'Assemblée primaire :	**19h35**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois et les remercie de leur présence. Il constate que l'Assemblée a été convoquée dans les délais et qu'elle peut valablement délibérer.

L'ordre du jour a été remis à chacun. Aucune remarque n'étant formulée, il est considéré comme accepté.

Le Président précise d'emblée que le point n° 5 « Demande d'agrégation » sera traité rapidement (voir ci-dessous).

Pour constituer valablement l'assemblée, deux scrutateurs sont proposés :

- Monsieur Hubert Constantin
- Monsieur Freddy Aymon

Aucune autre proposition n'étant formulée, cette proposition est acceptée par l'Assemblée.

L'Assemblée étant valablement constituée, elle peut délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 16 décembre 2025**
2. **Présentation des comptes 2025**
3. **Rapport de l'auditeur**
4. **Approbation des comptes 2025 et décharge aux organes responsables**
5. **Demande d'agrégation**
6. **Divers**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal a été publié sur le site internet de la Commune afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Personne n'en demande la lecture.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, avec les remerciements d'usage à son auteure.

2. PRÉSENTATION DES COMPTES 2025

Le Président relève que les comptes 2025 sont réjouissants et donne la parole à Monsieur John Torrent, qui en présente le détail. Les comptes peuvent être consultés sur le site communal ; un message explicatif accompagne le fascicule des comptes.

2.1 Résultat par niveau

Niveau	Charges	Revenus	Résultat
Résultat activité d'exploitation	71'240.14	143'983.42	72'743.28
Résultat activité de financement	267'283.50	571'072.70	303'789.20
Résultat opérationnel cumulé	–	–	376'532.48
Activité extraordinaire	0.00	0.00	0.00

En l'absence de charges et de produits extraordinaires, le résultat total de l'exercice correspond au bénéfice de CHF 376'532.48.

Les revenus financiers atteignent CHF 715'056.12 et les charges CHF 337'523.64. Il en résulte une marge d'autofinancement de CHF 377'532.48, en progression par rapport à l'exercice précédent et supérieure aux prévisions budgétaires. Après prise en compte

des amortissements comptables de CHF 1'000.00, l'exercice dégage un excédent de revenus de CHF 376'532.48.

Aucun investissement n'a été réalisé dans le patrimoine administratif. Les recettes d'investissement proviennent exclusivement du remboursement d'un prêt accordé à Comba Energies SA. En additionnant ces recettes à l'excédent de revenus, la Bourgeoisie enregistre un excédent de financement de CHF 478'332.48.

Les capitaux propres progressent de manière significative, passant de CHF 2'657'949.47 au 31 décembre 2024 à CHF 3'034'481.95 au 31 décembre 2025, soit une augmentation de CHF 376'532.48. Les disponibilités et placements à court terme enregistrent une légère diminution, passant de CHF 953'254.78 à CHF 927'144.65. Les résultats de l'exercice ont ainsi permis de consolider durablement la fortune de la Bourgeoisie, tout en maintenant un niveau de liquidités satisfaisant.

2.2 Bilan au 31.12.2025

Postes	Montants (CHF)
Actifs	
Patrimoine financier	3'525'755.60
Patrimoine administratif	338'501.00
Total actifs	**3'864'256.60**
Passifs	
Capitaux de tiers	829'774.65
Capitaux propres	3'034'481.95
Total passifs	**3'864'256.60**

Les capitaux propres constituent l'essentiel du financement de la Bourgeoisie. Le bilan reflète une situation financière solide, caractérisée par un niveau élevé de capitaux propres et un endettement limité.

2.3 Répartition des charges par tâches

Tâches	Charges (%)	Montants (CHF)
Finances et impôts	88.6 %	299'952.29
Administration générale	11.1 %	37'441.85
Economie publique	0.3 %	1'129.50

Le compte de résultats par tâche présente des charges de CHF 338'523.64 et des revenus de CHF 715'056.12, dégageant un excédent de revenus de CHF 376'532.48.

Pour la Bourgeoisie, le dicastère des finances et impôts comprend le règlement des impôts, les intérêts des dettes et la gestion du réseau d'eau potable. La structure des charges reflète ainsi le poids déterminant de l'eau dans les comptes bourgeoisiaux.

2.4 Répartition des revenus par tâches

Tâches	Revenus (%)	Montants (CHF)
Finances et impôts	84.9 %	606'973.68
Administration générale	7.9 %	56'572.65
Economie publique	7.2 %	51'509.65

Les revenus du dicastère des finances et impôts proviennent des ventes d'eau, des redevances versées par Comba Energies SA et, dans une moindre mesure, de la location des vignes (4.9 % des revenus totaux).

2.5 Charges et revenus par natures

Natures	Charges	Revenus
Charges financières	79.0 %	–
Biens et services et autres charges d'exploitation	11.0 %	–
Charges de transferts	9.3 %	–
Charges du personnel	0.4 %	–
Amortissement patrimoine administratif	0.3 %	–
Revenus financiers	–	79.9 %
Taxes	–	13.3 %
Revenus divers	–	6.8 %

Les charges financières (CHF 267'284.00) comprennent les intérêts des prêts et dettes, les frais d'exploitation du réseau d'eau et des vignes ainsi que les dévaluations du patrimoine financier. Les charges de transferts (CHF 31'428.00) correspondent aux dédommagements versés à la Commune pour les frais administratifs et aux subventions accordées aux ménages bourgeois.

Les revenus financiers (CHF 571'073.00) comprennent les ventes d'eau, les revenus locatifs ainsi que les intérêts et dividendes versés par Comba Energies SA. Les taxes (CHF 95'274.00) se composent principalement des émoluments d'agrégation ainsi que

des redevances et participations de Comba Energies SA. Les revenus divers (CHF 48'710.00) proviennent du solde de la dissolution du triage forestier Lienne-Morge.

2.6 Investissements

Projets / Postes	Dépenses (CHF)	Recettes (CHF)	Net (CHF)
Total net	**1'528.00**	**100'800.00**	**-99'272.00**
Prêt Comba Energies SA (PA)	–	100'800.00	-100'800.00
Réservoir Procatrué (PF)	1'528.00	–	1'528.00

La source de financement se compose de l'excédent de revenus de CHF 376'532.48, des amortissements du patrimoine administratif de CHF 1'000.00 et des dévaluations du patrimoine financier de CHF 156'578.20, soit CHF 534'110.68. Déduction faite des investissements réalisés de CHF 1'528.20, les comptes présentent un excédent de financement de CHF 532'582.48.

2.7 Immobilisations

Postes	Montants (CHF)
Valeur au 01.01.2025	2'673'351.00
Investissements	1'528.20
Remboursement prêt Comba	-100'800.00
Amortissements et dévaluations	-157'578.20
Valeur au 31.12.2025	**2'416'501.00**

Les amortissements ont été comptabilisés conformément aux prescriptions cantonales, dont CHF 1'000.00 pour le patrimoine administratif et CHF 156'578.20 pour le patrimoine financier. La valeur nette de CHF 2'416'501.00 figure à l'actif du bilan.

2.8 Indicateurs financiers clés

Indicateurs	Valeurs	Évaluations
Degré d'autofinancement	Négatif (-374.5%)	Récession
Charges d'intérêts	2.6 %	Bon
Dette brute / revenus	116 %	Moyen
Investissements bruts / dépenses totales	< 1 %	Faible, voire nul
Service de la dette	2.7 %	Charge faible
Fortune nette par bourgeois-e	CHF 7'113.00	–
Taux d'autofinancement	52.8 %	Bon

Remarque : Les indicateurs présentent une situation globalement saine avec une fortune nette importante, une charge d'endettement maîtrisée et une bonne capacité d'autofinancement. Les indicateurs liés aux investissements doivent être interprétés à la lumière de l'absence d'investissement significatif durant l'exercice.

Écarts par rapport au budget et aux comptes 2024

Le Président apporte les précisions suivantes :

- Le principal écart est un solde positif d'environ CHF 48'709.79 provenant de la dissolution du triage forestier Lienne-Morge, non budgété en raison des incertitudes qui subsistaient lors de l'élaboration du budget.
- Les revenus de l'eau ont augmenté d'environ CHF 40'000.00. L'exercice peut être qualifié de standard s'agissant des ventes d'eau ; les nouveaux règlements sont en vigueur et les revenus correspondants apparaissent désormais dans les comptes.
- Par rapport aux comptes 2024, les principales différences concernent l'entretien des forêts et les subventions y relatives soit, les importants travaux réalisés en 2024 à proximité de l'alpage de la Comba, au-dessus de Deylon et à Incron ne figurent plus dans les comptes 2025.

- Les filtres de l'unité d'ultrafiltration budgétée n'ont pas été remplacés, l'installation fonctionnant toujours à satisfaction mais la suivante a toutefois été commandée cette année. Le risque est jugé raisonnable, trois unités fonctionnant en parallèle, la plus ancienne ayant battu le record de Suisse de longévité pour une station d'ultrafiltration. La Bourgeoisie privilégie une maintenance corrective plutôt que préventive.
- La conduite de Procatrué à Pragy, budgétée à CHF 300'000.00, n'a pas été réalisée en raison de problèmes survenus sur d'autres réseaux de la Commune mais sera réalisée très prochainement.

Les comptes sont qualifiés de bons, voire de très bons. Aucune question n'est formulée sur les comptes.

3. RAPPORT DE L'AUDITEUR

Le rapport succinct à l'Assemblée bourgeoisiale figure dans le fascicule des comptes publié sur le site internet. L'organe de révision, la Fiduciaire Nofival SA en donne lecture succincte et confirme :

- La conformité des comptes annuels au 31 décembre 2025 aux prescriptions légales et aux règlements y relatifs
- L'évaluation appropriée des participations du patrimoine financier
- La conformité des amortissements comptables aux dispositions de l'ordonnance sur la gestion financière des communes
- L'endettement nul de la Bourgeoisie qui dispose d'un patrimoine net
- La capacité de la Bourgeoisie à faire face à ses engagements
- La tenue de l'entretien avec le Conseil bourgeoisial.

Recommandation : Approbation des comptes tels que soumis (rapport du 11 mai 2026).

Aucune question n'est posée.

4. APPROBATION DES COMPTES 2025 ET DÉCHARGE AUX ORGANES RESPONSABLES

Suivant l'avis de l'organe de révision, l'Assemblée approuve les comptes 2025 à main levée, sans avis contraire et avec une abstention. Décharge est donnée aux organes responsables.

5. DEMANDE D'AGRÉGATION

Ce point avait été porté à l'ordre du jour dans l'éventualité où des candidatures auraient été présentées. Le feu vert du Canton n'ayant pas encore été reçu, aucune demande n'est soumise à l'Assemblée.

Conformément à la loi, les personnes qui souhaitent devenir bourgeoises d'Arbaz doivent d'abord obtenir le droit de cité valaisan. Les intéressés ont entrepris cette démarche. Les demandes pourront être soumises une fois l'accord du Canton obtenu, vraisemblablement cet hiver.

6. DIVERS

Le Président présente les perspectives et dossiers en cours de la Bourgeoisie :

Diversification des investissements :

Les finances étant saines, voire très saines, une réflexion peut être engagée sur la diversification des investissements. Actuellement, plus de 75 % des revenus proviennent du domaine de l'eau (vente d'eau potable et énergie). L'absence d'endettement permet de négocier avec les banques.

Des investissements dans le domaine immobilier pourraient être envisagés, la Bourgeoisie pouvant être partenaire d'un projet ou porter son propre projet selon sa taille. Cela aurait un double effet :

- Diversifier les revenus, indépendamment de l'eau
- Offrir aux jeunes bourgeoises et bourgeois souhaitant revenir au village des possibilités de location.

Aucun emplacement n'est encore défini. L'idée sera développée et tous les avis sont les bienvenus.

Litige relatif à l'ancien triage forestier Lienne-Morge :

La procédure d'opposition de l'État du Valais a été tranchée par le Tribunal cantonal qui, sans donner raison à la Bourgeoisie, a constaté que l'État n'avait pas procédé correctement. La procédure repart donc à zéro.

Dans un souci pragmatique, la Bourgeoisie d'Arbaz a proposé aux partenaires d'écrire au Service des forêts de l'État du Valais pour s'engager à réaliser les travaux d'assainissement des forêts de protection qui avaient été subventionnés mais non exécutés. Le Canton a accepté cette proposition par écrit et les propositions concrètes sont attendues.

Le montant exact n'est pas encore connu, le délai de prescription (5 ou 10 ans) restant à déterminer. La dépense est estimée à CHF 40'000.00 au maximum, montant jugé raisonnable, ces subventions ayant été encaissées.

Contrats :

La situation relative à la vente d'eau est réglée pour un certain temps. Une révision des contrats avec la commune de Grimisuat ainsi qu'avec la Commune d'Arbaz devra être engagée, les relations avec la Commune ne reposant sur aucun contrat formel et datant de longue date. Dans la perspective d'un Conseil bourgeoisial indépendant, il s'agira de mieux structurer et de clarifier les échanges entre la Bourgeoisie et la Commune.

Processus de mise en place d'un Conseil bourgeoisial indépendant :

La commission bourgeoisiale est désormais convaincue, quasiment à l'unanimité, de la nécessité d'un Conseil bourgeoisial indépendant. L'objectif est d'obtenir une décision avant la fin de la législature, afin que la prochaine législature dispose d'un Conseil bourgeoisial indépendant.

Renouvellement du vignoble :

Le Président s'est approché de l'État du Valais au sujet des conditions de subventionnement d'un programme de réhabilitation du vignoble (« Vignoble 2030 » ou équivalent) pour les quelque 3'000-4000 m^2 à défoncer (fendant en gobelet ou sur fil, au sud de la route de Signèse). La Bourgeoisie n'est pas éligible en tant que telle, mais une solution est envisagée par le biais d'un contrat de longue durée avec un vigneron indépendant.

Discussion :

Un bourgeois intervient au sujet du Conseil bourgeoisial indépendant :

- Il évoque l'exemple de Thyon 2000 et estime qu'il faudrait d'abord que les trois communes se rapprochent, la création d'un Conseil bourgeoisial étant décidée ensuite avec les bourgeois.
- Il rappelle qu'une démarche similaire avait été engagée en 2015 (récolte de signatures) et que, durant les onze années suivantes, elle ne s'est pas avérée nécessaire.
- Se référant au tableau des flux entre la Commune et la Bourgeoisie présenté l'année précédente, il craint une concurrence et des confrontations entre la Commune et le Président de la Bourgeoisie, alors que la gestion actuelle est jugée excellente, ce dont il félicite le Conseil communal.
- Il précise s'être abstenu lors du vote sur les comptes en raison des montants budgétés qui n'ont pas été réalisés, estimant qu'il faudrait accélérer ces projets.
- Il propose d'attendre les élections de 2028, puis d'organiser des ateliers participatifs, à l'instar de ceux menés il y a une dizaine d'années pour la planification, afin d'impliquer davantage la population, qui a le sentiment de devoir assimiler beaucoup d'informations en une demi-heure. La votation interviendrait après les prochaines élections.

Le Président remercie l'intervenant pour sa proposition et répond notamment :

- La composition du prochain Conseil communal dépendra des citoyens. Il n'est pas acquis que les mêmes candidats ne se représentent, ni qu'ils soient réélus.
- La Bourgeoisie est aujourd'hui gérée par un Conseil communal dans lequel les bourgeois ne sont que de justesse majoritaire, ce qui a donné lieu à des discussions parfois rudes. Avec quelque 370 bourgeois pour 1'500 habitants, le risque est grand qu'un prochain Conseil communal compte une majorité de non-bourgeois appelés à gérer la corporation.

- Les rôles se sont inversés. Autrefois, la Commune alimentait la Bourgeoisie en liquidités, alors qu'aujourd'hui c'est souvent la Bourgeoisie qui soutient la Commune. Il ne voit pas de concurrence. A Sion, Bourgeoisie et Commune sont deux entités distinctes, chacune dans son rôle.
- La situation n'est plus celle d'il y a 15 ou 20 ans, lorsque la Bourgeoisie connaissait des difficultés financières. Pour s'affranchir de la dépendance aux revenus de l'eau, la Bourgeoisie doit prendre son destin en main.

Il est précisé que l'initiative requiert la signature de 20 % des bourgeois, soit environ 70 signatures. Elle demande notamment que le Conseil communal examine les modalités juridiques, administratives et financières de la mise en œuvre, qu'un projet concret soit présenté à l'Assemblée bourgeoisiale et que les adaptations réglementaires nécessaires à une organisation autonome de la Bourgeoisie soient préparées. La décision sera donc prise sur la base d'un rapport complet, à établir dans un délai d'environ une année et demie. Une commission d'une dizaine de personnes, dont une ancienne conseillère, travaille sur le dossier.

Plusieurs bourgeois s'expriment. D'une part, il est relevé que le Conseil communal compte actuellement trois bourgeois, ce qui constitue une opportunité qui pourrait ne plus se présenter après les prochaines élections, que les bourgeois doivent décider pour leurs propres ressources et qu'interrompre maintenant la réflexion serait une erreur. Il est attendu des personnes qui travaillent sur le dossier qu'elles présentent clairement la situation et la vision d'avenir. D'autre part, l'intervenant maintient qu'il n'y a pas lieu de se presser et que le projet devrait mûrir davantage.

Le Président conclut que la problématique est bien comprise. Le Conseil communal présentera une proposition avant la fin de la législature et l'Assemblée bourgeoisiale sera libre de l'accepter ou de la refuser. Il fait confiance aux bourgeoises et bourgeois et respectera la décision démocratique.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'ensemble des bourgeoises et bourgeois présents et clôture officiellement l'Assemblée bourgeoisiale.

Le Président	La Secrétaire
Jean-Michel BONVIN	**Vanessa RARD**